

2015-2016

Comment trouver des financements dans le
domaine de la culture ?

Fondations et Organismes



Photo :

<http://leblogdemediane.com/2015/09/03/n>

[ouvelle-facon-consommer-culture/](#)

Sommaire

Domaine des Musiques Actuelles	2
Vous êtes... Une structure culturelle.....	3
<i>Vous cherchez... à financer un projet d'action culturelle ou d'éducation artistique et culturelle. ..</i>	<i>3</i>
⇒ Pour les jeunes uniquement.....	3
⇒ Pour un projet spécifique avec des jeunes en difficulté/ éloignés de la culture	4
⇒ Pour tous les publics.....	5
⇒ Projets spécifiques pour des publics fragilisés et/ou éloignés de la culture.....	7
<i>Vous cherchez... à financer un projet en rapport avec la mobilité</i>	<i>8</i>
<i>Vous cherchez... à financer vos frais de fonctionnement, vos activités de diffusion ou de production ?</i>	<i>9</i>
⇒ Des fondations et organismes qui financent plusieurs domaines.....	9
⇒ Financement uniquement sur l'activité de production.....	11
⇒ Aménagement, équipement d'un lieu	12
⇒ Préservation d'un patrimoine	12
<i>Vous cherchez... à financer un projet d'accompagnement de musiciens ou de groupes ?</i>	<i>13</i>
<i>Et... pour un organisme de formation pour les musiciens ?</i>	<i>14</i>
Vous êtes... Un structure organisant un festival.....	15
Vous êtes... un musicien, un groupe ou un artiste numérique	16
<i>Vous cherchez.... Une bourse ou des aides à la formation</i>	<i>16</i>
⇒ Aides uniquement destinés aux jeunes entre 16 et 30 ans.	16
⇒ Pour tous les musiciens (mais selon leur style musical) et créateurs numérique	17
<i>Vous cherchez.... à financer plusieurs types de projets.....</i>	<i>19</i>
<i>Vous cherchez.... une aide à la création.</i>	<i>20</i>
⇒ Pour un projet de création de spectacle musical... ..	20
⇒ Aides à l'enregistrement et à leur promotion.....	21
⇒ Aides pour la création d'un Vidéo-Clip.....	22
<i>Vous cherchez... Une aide à la diffusion.</i>	<i>23</i>
⇒ Pour une première partie.....	23
⇒ Pour une tournée internationale	24
<i>Vous cherchez... Une aide concernant les droits d'auteurs</i>	<i>25</i>

Domaine des Musiques Actuelles



Photo : <http://www.mysoundbattle.com>

Vous êtes... Une structure culturelle

Vous cherchez... à financer un projet d'action culturelle ou d'éducation artistique et culturelle.

⇒ **Pour les jeunes uniquement.**

Fondation Auchan pour la Jeunesse :

- ⇒ Un des objectifs est « **Accès à la culture** »
- ⇒ Projets en lien avec un magasin Auchan (Voir s'il y a un Auchan dans le coin)

Dossier toute l'année

<http://www.groupe-auchan.com/nos-engagements/solidarite/>

Fondation Ronald Macdonald

Domaines et critères:

- ⇒ Solidarité
- ⇒ Santé
- ⇒ Education
- ⇒ **Culture**
- ⇒ **Jeunes de 0 à 18 ans**
- ⇒ **Projets avec objectifs précis**

Privilégie les projets

- ⇒ Besoin en équipement
- ⇒ **Favorise l'insertion des enfants et des jeunes**
- ⇒ Maintenir ou restaurer le lien parent - enfant
- ⇒ Projet de proximité - long terme
- ⇒ Qui vient d'une demande des bénéficiaires
- ⇒ Qui implique des bénévoles
- ⇒ Soucis d'évaluation

Dossier toute l'année

<http://www.fondation-ronald-mcdonald.fr>

Fondation pour l'enfance (abritée FDF)

- ⇒ **Pas encore d'appel à projet 2016**

<http://www.fondation-enfance.org/nos-actions/appels-a-projets/en-projet.html>

Fondation Carasso :

« Art citoyen » :

Art et éducation : Encourager l'éducation artistique et culturelle chez les jeunes

Appel à projets annuels, celui de 2016 n'est pas encore ouvert

<http://www.fondationcarasso.org/fr>

Fondation EDF

Priorités :

- ⇒ **Inclusion sociale**
- ⇒ Autonomie (vieillesse...)
- ⇒ Humanitaire

Trophée des Associations => JANVIER / FEVRIER

- ⇒ Petites et moyennes association qui œuvrent pour les jeunes en France et à l'international
- ⇒ **Plusieurs catégories dont « Accès à la culture »**

<http://fondation.edf.com/trophees-19.html>

Fondation HSBC

Programme éducation - objectifs :

- ⇒ **Bien être émotionnel**
- ⇒ Accès à l'éducation
- ⇒ Education financière
- ⇒ **Sensibilisation à la culture**
- ⇒ Employabilité / entrepreneuriat

Appel à projet en février 2016

<http://www.fondation-education.hsbc.fr/>

⇒ Pour un projet spécifique avec des jeunes en difficulté/ éloignés de la culture

Fondation Culture et Diversité :

Prix de l'audace artistique et culturelle

- ⇒ Récompense les projets d'éducation artistique et culturelle exemplaires en faveur des jeunes les plus éloignés de la culture
- ⇒ Projets proposés conjointement par le Recteur et le Directeur régional des Affaires Culturelles, mais porté par une école, un collège ou un lycée et une structure culturelle
- ⇒ **Dossier à envoyer au Rectorat + DRAC**

Tous les ans

<http://www.fondationcultureetdiversite.org/prix/prix-de-laudace-artistique-et-culturelle>

Fondation saint Exupéry pour la jeunesse

(abrité FDF)

- ⇒ Action issues d'initiatives locales en faveur de la jeunesse en difficulté
- ⇒ Projet concret qui contribue à faire comprendre aux jeunes la nécessité de donner un sens à leur vie

Tous les ans - Avant le 31 août

<http://www.fasej.org/>

Fondation pour l'enfance (abritée FDF)

- ⇒ **Pas encore d'appel à projet 2016**

<http://www.fondation-enfance.org/nos-actions/appels-a-projets/en-projet.html>

Fondation Casino

- ⇒ Engagés en faveur de l'enfance
- ⇒ Lutte contre l'exclusion
- ⇒ Contribuer à leur éducation
- ⇒ Education par le théâtre
- ⇒ Privilégie les projets qui sont parrainés par un collaborateur ou un magasin du groupe Casino (Il faut donc solliciter les sites casino avant d'envoyer un dossier)

Domaines :

- ⇒ Prévention exclusion
- ⇒ Prévention violence, décrochage scolaire
- ⇒ Aide au mieux-être et à la construction de soi

<http://www.fondation-casino.org/projets.php>

Fondation Motul Corazon (abritée FDF)

- ⇒ Projets vers les jeunes défavorisés âgés d'environ 10 à 18 ans

Pas encore d'appel à projet 2016

<http://www.fondationdefrance.org/fondation/fondation-motul-corazon>

⇒ Pour tous les publics

Fondation Crédit Agricole

Critères :

- ⇒ **Mobilisation des Habitants, de l'association et de la commune**
- ⇒ **Intérêt général et l'apport à l'animation culturelle et économique de la région**
- ⇒ Valeurs patrimoniales
- ⇒ Pérennité
- ⇒ Solidité du plan de financement

(Attention : Contreparties : plaque sur le bâtiment...)

Dossier toute l'année

<http://www.cafondationpaysdefrance.org/fondation4/>

Fondation Kronembourg

Plusieurs domaines d'activités dont culture :

- ⇒ **Création, manifestations**
- ⇒ Valorisation patrimoine
- ⇒ **Accès à la pratique artistique**

Prix de la fondation du 1^{er} Mars au 30 Avril / Pas d'appel à projet pour l'instant

<http://www.fondation-kronembourg.com>

Fondation Henriette Anne Doll (abrité FDF)

- ⇒ Actions menées par des personnes ou des organismes œuvrant dans les domaines scientifique, médical, éducatif social ou culturel

<http://www.fondationdefrance.org/fondation/fondation-henriette-anne-doll>

Fondation Berger Levrault (Abrité FDF)

- ⇒ Soutien de projets éducatifs et culturels ayant un lien avec le service public

Toute l'année et par Mail

<http://www.berger-levrault.com/groupe/fondation-berger-levrault/>

Sugar Foundation (Abrité FDF)

- ⇒ Tous les projets qui construisent des « terrains de jeux » pour les enfants, les adolescents et même les adultes leurs permettant ainsi de découvrir et d'expérimenter leur passions

Toute l'année (Jury deux fois par ans)

<http://fondation-sugar.fr/>

Fondation SNCF :

Trois champs d'action dont **« ouverture / vivre ensemble »** :

- ⇒ Découverte du vivre ensemble fait partager les différences de générations, de culture, de genre... Et constitue un excellent moyen de s'enrichir et de s'intégrer »

Pas d'appel à projet pour l'instant

<http://www.fondation-sncf.org/>

Fondation Audiens Generation

Eligibilité :

- ⇒ Audiovisuel / Presse / **Spectacle vivant** / communication
- ⇒ Objectifs intergénérationnels
- ⇒ Action de solidarité, **de transmission des savoirs, diffusion de spectacle, manifestations artistique auprès notamment des publics fragilisés**, préservation d'un patrimoine culturel

Plusieurs prix :

- ⇒ *Excellence* : Action ou initiative ayant déjà fait ses preuves, pour pérenniser l'action.
- ⇒ *Encouragement* : Lancement ou pérennisation d'initiative : transmission partage culturel, public fragilisés
- ⇒ *Spécial* : soutien spécifique, objectifs intergénérationnels

Pas encore d'appel à projet 2016 mais en 2015 le dossier était à rendre le 30 Avril

<http://www.audiens.org/groupe/fondation/>

⇒ Projets spécifiques pour des publics fragilisés et/ou éloignés de la culture

Fondation Audiens Generation

Eligibilité :

- ⇒ Audiovisuel / Presse / **Spectacle vivant** / communication
- ⇒ Objectifs intergénérationnels
- ⇒ **Action de solidarité, de transmission des savoirs, diffusion de spectacle, manifestations artistique auprès notamment des publics fragilisés, préservation d'un patrimoine culturel**

Plusieurs prix :

- ⇒ *Excellence* : Action ou initiative ayant déjà fait ses preuves, pour pérenniser l'action.
- ⇒ *Encouragement* : Lancement ou pérennisation d'initiative : transmission partage culturel, public fragilisés
- ⇒ *Spécial* : soutien spécifique, objectifs intergénérationnels

Pas encore d'appel à projet 2016 mais en 2015 le dossier était à rendre le 30 Avril

<http://www.audiens.org/groupe/fondation/>

Fondation Carasso :

« Art citoyen » :

Art et territoire :

- ⇒ Dans la durée
- ⇒ Groupe de personnes éloignées de la culture
- ⇒ Véritable processus d'élaborations de pratiques artistiques mais aussi permettant à ces publics de porter un regard différent sur eux même, les autres et la société grâce à l'art.

Appel à projets annuels, celui de 2016 n'est pas encore ouvert

<http://www.fondationcarasso.org/fr>

Fondation Domoti (Abritée FDF)

- ⇒ Soutien des projets ou initiatives de proximité visant à créer du lien et ainsi rompre l'isolement de personnes fragilisées (que ce soit à cause de l'âge, handicap ou maladie)
- ⇒ Privilégie les projets impliquant plusieurs générations ou des personnes d'horizons différents
- ⇒ Ne doit pas être uniquement culturels

Par mail (ils envoient le dossier sur demande) et Toute l'année.

<http://www.fondationdefrance.org/fondation/fondation-domoti>

Fondation Berger Levrault (Abrité FDF)

- ⇒ Soutien de projets éducatifs et culturels ayant un lien avec le service public

Toute l'année et par Mail

<http://www.berger-levrault.com/groupe/fondation-berger-levrault/>

Fondation Les Arts Et Les Autres (abrité FDF)

- ⇒ Encourage les projets d'insertion sociale ou de prévention, en particulier les projets qui font intervenir une discipline culturelle ou artistique

A priori toute l'année

<http://www.fondationdefrance.org/fondation/fondation-les-arts-et-les-autres>

Fondation Henriette Anne Doll (abrité FDF)

- ⇒ Actions menées par des personnes ou des organismes œuvrant dans les domaines scientifique, médical, éducatif social ou culturel

<http://www.fondationdefrance.org/fondation/fondation-henriette-anne-doll>

Vous cherchez... à financer un projet en rapport avec la mobilité

Fondation PSA

Engagement :

- ⇒ Mobilité durable responsable et solidaire
- ⇒ Plusieurs catégories dont « **Education** » et « **Culture** »

Pas d'appel à projet pour l'instant

<http://www.fondation-psa-peugeot-citroen.org/fr/>

Vous cherchez... à financer vos frais de fonctionnement, vos activités de diffusion ou de production ?

⇒ Des fondations et organismes qui financent plusieurs domaines....

Fondation Audiens Generation

Eligibilité :

- ⇒ Audiovisuel / Presse / **Spectacle vivant** / communication
- ⇒ Objectifs intergénérationnels
- ⇒ Action de solidarité, de transmission des savoirs, **diffusion de spectacle, manifestations artistique auprès notamment des publics fragilisés, préservation d'un patrimoine culturel**

Plusieurs prix :

- ⇒ *Excellence* : Action ou initiative ayant déjà fait ses preuves, pour pérenniser l'action.
- ⇒ *Encouragement* : Lancement ou pérennisation d'initiative : transmission partage culturel, public fragilisés
- ⇒ *Spécial* : soutien spécifique, objectifs intergénérationnels

Pas encore d'appel à projet 2016 mais en 2015 le dossier était à rendre le 30 Avril

<http://www.audiens.org/groupe/fondation/>

Fondation Kronembourg

Plusieurs domaines d'activités dont culture :

- ⇒ **Création, manifestations**
- ⇒ Valorisation patrimoine
- ⇒ Accès à la pratique artistique

Prix de la fondation du 1^{er} Mars au 30 Avril / Pas d'appel à projet pour l'instant

<http://www.fondation-kronembourg.com>

Crédit Coopératif

Prix de l'initiative en Economie sociale et solidaire 2016

Dossier à envoyer avant le 12 fevrier 2016

<http://www.credit-cooperatif.coop/fondation/les-actions-de-la-fondation/>

Fondation Henriette Anne Doll (abrité FDF)

- ⇒ Actions menées par des personnes ou des organismes œuvrant dans les domaines scientifique, médical, éducatif social ou culturel

<http://www.fondationdefrance.org/fondation/fondation-henriette-anne-doll>

SACEM - Aides aux salles et lieux de diffusion des musiques actuelles

Objectif : Soutenir les activités de diffusion, de production et de formation développées par les lieux permanents de spectacles de musiques actuelles.

- ⇒ La salle développe ses activités de **diffusion, de production** (ou de coproduction d'artistes), avec une programmation ouverte à la scène musicale émergente locale et régionale, comme à la nouvelle scène nationale et internationale.
- ⇒ Elle propose également des **dispositifs d'accompagnement professionnel** des artistes et des projets

Pour les activités en 2016 : **dossier à envoyer entre le 2 novembre 2015 et le 15 janvier 2016**

<https://aide-aux-projets.sacem.fr/nos-programmes-aide/aide-aux-salles-et-lieux-de-diffusion-de-musiques-actuelles/consultation>

CNV : centre national de la chanson des variétés et du jazz

Aides aux actions d'intérêt général :

- ⇒ Ouverte aux non adhérents au CNV
- ⇒ Liste « indicatives » : formation, information ou structuration menées par des réseaux, actions collectives facilitant la circulation des artistes et des tournées, promotion des répertoires spécifiques, formation professionnelle artistique
- ⇒ Structures souvent à statut associatif, poursuivant des objectifs d'intérêt général
- ⇒ Avoir un caractère collectif
- ⇒ Avoir une portée d'ampleur nationale pour les projets se déroulant en France
- ⇒ Dépôt de dossier : 4 semaines avant la commission concernée
- ⇒ Première demande : une concertation préalable avec le service du CNV est nécessaire

Catégories : événements nationaux, promotion des répertoires....

Date limite de reception en 2015 : 15 janvier, 24 mars, 14 mai et 15 octobre

<http://www.cnv.fr/aides-aux-actions-dinteret-general>

CNV : centre national de la chanson des variétés et du jazz

Aide à la diffusion des salles de spectacles :

Ce programme d'aide est un soutien au "risque artistique" et aux objectifs de diffusion développés par la salle, à titre indicatif, il peut concerner les opérations suivantes :

- ⇒ Scène d'émergence (cela concerne en particulier les lieux de moins de 300 places)
- ⇒ Les Premières parties/plateaux découvertes
- ⇒ La diffusion d'artistes en développement et/ou ne disposant pas d'un public constitué (programmation "club" ou jauge réduite)
- ⇒ Encourager les salles qui pratiquent essentiellement la location à assumer le risque de la billetterie
- ⇒ Ouverture à d'autres esthétiques dans le champ de la taxe/projets de développement liés à la diffusion
- ⇒ Scènes d'accompagnement à la production (accueil de pré-productions & résidences...)

CONDITIONS DE DÉPÔT DU DOSSIER

- ⇒ Etre affilié au CNV sans condition d'ancienneté.
- ⇒ Indépendamment de la régularité de son affiliation, le demandeur doit être titulaire, à la date de dépôt de son dossier, de la ou des licences dont les activités faisant l'objet de la demande d'aide imposent la détention.
- ⇒ Respect des normes professionnelles en matière de conditions d'emplois et d'accueil des spectacles et du public.
- ⇒ Programmation d'au moins 80 % de spectacles relevant de la taxe sur les spectacles de variétés.
- ⇒ Production par l'exploitant du lieu d'au moins 15 spectacles par an.
- ⇒ Le dossier doit être déposé au plus tard 4 semaine⁽¹⁾ avant la date de réunion de la commission

<http://www.cnv.fr/aide-aux-premieres-parties>

⇒ **Financement uniquement sur l'activité de production**

CNV

Aide à la production : le CNV propose des aides à la prise de risques en matière de développement de carrière d'artistes, de création et de diffusion de spectacles, dans tous les répertoires visés par la législation relative à la taxe sur les spectacles de variétés.

Vous pouvez demander à bénéficier de cette aide pour diverses opérations si :

- ⇒ Un nouveau spectacle en vue d'une exploitation en longue durée
- ⇒ Un spectacle à vocation promotionnelle
- ⇒ Un spectacle thématique autour d'un répertoire, d'un auteur ou de votre catalogue d'artistes
- ⇒ Une tournée, qu'elle soit régionale ou nationale, tous formats de diffusion confondus (cessions, productions, coproductions, coréalizations)
- ⇒ L'opération pour laquelle vous nous sollicitez est assujettie à la taxe sur les spectacles de variétés.
- ⇒ Au maximum 1/3 des dates se sont déroulées avant le jour du passage en commission
- ⇒ La structure est détentrice d'un compte entrepreneur.
- ⇒ Titulaire de la ou des licences..
- ⇒ Respecter les minima conventionnels et application des normes salariales en rapport avec l'économie de production
- ⇒ Proportion de dépenses artistiques et techniques dans le budget
- ⇒ Moyens de promotion et de communication en adéquation avec la production
- ⇒ Prise en compte des frais de structure de l'entreprise jusqu'à 15% du budget prévisionnel de la production
- ⇒ Recettes propre hors partenariat : 30% des recettes
- ⇒ Demande d'aide de tournée : minimum de dates : 10 sur 1 mois, 18 sur 2 mois et 25 sur 3 mois.
- ⇒ Proportion minimale d'apport en fonds propres du producteur du spectacle

<http://www.cnv.fr/aide-production>

Aide à la production scénique des musiques actuelles

Soutenir les producteurs de spectacles qui prennent le risque de produire des créateurs en développement (auteurs, compositeurs membres de la Sacem).

Critères

- ⇒ Le porteur de projet doit être un **producteur de spectacles, titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles**, dont l'activité principale consiste au développement de la carrière des artistes appartenant à son catalogue.
- ⇒ Un même producteur peut bénéficier de deux aides par an.
- ⇒ Sont concernés les créateurs en développement, membres de la Sacem (indiquer **obligatoirement** le n° de membre Sacem de l'auteur et/ou du compositeur dans la demande d'aide).
- ⇒ La fourniture d'un enregistrement CD est un élément obligatoire pour l'instruction de la demande.
- ⇒ Les productions scéniques éligibles doivent concerner des œuvres appartenant au répertoire protégé et représenté par la Sacem et répondre à certains critères

Calendrier :

Pour le premier trimestre 2016 : 2 novembre 2015 au 15 janvier 2016
Pour le second trimestre : 2 mai au 10 juin 2016

<https://aide-aux-projets.sacem.fr/nos-programmes-aide/aide-a-la-production-scenique-de-musiques-actuelles/consultation>

⇒ Aménagement, équipement d'un lieu

CNV

Aménagement et équipement de lieux en fonctionnement :

Ce programme de soutien, peut concerner à titre indicatif :

- ⇒ la réalisation d'études techniques préalables
- ⇒ l'acquisition d'équipements scéniques ;
- ⇒ la réalisation de travaux d'aménagement de nature à améliorer les conditions d'accueil des spectacles.

<http://www.cnv.fr/am%C3%A9nagement-et-%C3%A9quipement-de-lieux-en-fonctionnement>

⇒ Préservation d'un patrimoine

Fondation Crédit Agricole

Critères :

- ⇒ Mobilisation des Habitants, de l'association et de la commune
- ⇒ Intérêt général et l'apport à l'animation culturelle et économique de la région
- ⇒ Valeurs patrimoniales
- ⇒ Pérennité
- ⇒ Solidité du plan de financement

(Attention : Contreparties : plaque sur le bâtiment...)

Dossier toute l'année

<http://www.ca-fondationpaysdefrance.org/fondation4/>

Fondation Kronembourg

Plusieurs domaines d'activités dont culture :

- ⇒ Création, manifestations
- ⇒ Valorisation patrimoine
- ⇒ Accès à la pratique artistique

Prix de la fondation du 1^{er} Mars au 30 Avril / Pas d'appel à projet pour l'instant

<http://www.fondation-kronembourg.com>

Fondation Audiens Generation

Eligibilité :

- ⇒ **Spectacle vivant**
- ⇒ Préservation d'un patrimoine culturel

Pas encore d'appel à projet 2016 mais en 2015 le dossier était à rendre le 30 Avril

<http://www.audiens.org/groupe/fondation/>

Vous cherchez... à financer un projet d'accompagnement de musiciens ou de groupes ?

SACEM

Aides aux salles et lieux de diffusion des musiques actuelles

Objectif : Soutenir les activités de diffusion, de production et de formation développées par les lieux permanents de spectacles de musiques actuelles.

Critères :

- ⇒ La salle développe ses activités de **diffusion, de production** (ou de coproduction d'artistes), avec une programmation ouverte à la scène musicale émergente locale et régionale, comme à la nouvelle scène nationale et internationale.
- ⇒ Elle propose également des **dispositifs d'accompagnement professionnel** des artistes et des projets

Pour les activités en 2016 : **dossier à envoyer entre le 2 novembre 2015 et le 15 janvier 2016**
<https://aide-aux-projets.sacem.fr/nos-programmes-aide/aide-aux-salles-et-lieux-de-diffusion-de-musiques-actuelles/consultation>

CNV

Aides aux actions d'intérêt général :

- ⇒ Ouverte aux non adhérents au CNV
- ⇒ Liste « indicatives » : formation, information ou structuration menées par des réseaux, actions collectives facilitant la circulation des artistes et des tournées, promotion des répertoires spécifiques, formation professionnelle artistique
- ⇒ Structures souvent à statut associatif, poursuivant des objectifs d'intérêt général
- ⇒ Avoir un caractère collectif
- ⇒ Avoir une portée d'ampleur nationale pour les projets se déroulant en France
- ⇒ Dépôt de dossier : 4 semaine avant la commission concernée
- ⇒ Première demande : une concertation préalable avec le service du CNV est nécessaire

Plusieurs catégories dont détection et promotion des nouveaux talents

Date limite de réception en 2015 : 15 janvier, 24 mars, 14 mai et 15 octobre

<http://www.cnv.fr/aides-aux-actions-dinteret-general>

CNV

Aide à la pré-production scénique :

L'aide est accordée à la salle pour son activité d'accueil et de mise à disposition de moyens dans le cadre de la pré-production scénique ou technique d'un spectacle sur une courte période. Ce programme s'adresse à des projets plus légers que ceux développés dans le cadre du programme "Résidences musiques actuelles" (8), il est plafonné à 10 000 euros et à trois projets par an et par structure.

<http://www.cnv.fr/aide-pre-production-scenique>

CNV

Résidences musiques actuelles :

Cette commission a pour mission le soutien aux résidences d'artistes, dans le cadre la création et de la diffusion de projets de musiques actuelles et de variétés, qui réunissent un artiste et un projet artistique, un entrepreneur titulaire de la licence n°2 et un lieu d'accueil. L'aide à la résidence est attribuée à l'exploitant du lieu accueillant la résidence.

<https://www.cnv.fr/r%C3%A9sidences-musiques-actuelles>

Et... pour un organisme de formation pour les musiciens ?

Aide à la formation :

Formation continue pour les artistes-interprètes-professionnels

- ⇒ Etre une structure de droit privé et munie d'un code APE en rapport avec le champ artistique
- ⇒ Rémunérer les formateurs occasionnels sous le régime général

Délais minimum : 2 mois avant le début

Montant maximum : 1/3 du budget global

Nombre d'artiste-interprete minimum : 1

Projet inéligible si :

- ⇒ Structure pas répertoriée comme organisme de formation
- ⇒ Pas d'aide à l'investissement

https://www.adami.fr/fileadmin/user_upload/pdf_docs/03_Financer/mai14_formation_grille_des_criteres_adami.pdf

CNV

Aides aux actions d'intérêt général :

- ⇒ Ouverte aux non adhérents au CNV
- ⇒ Liste « indicatives » : formation, information ou structuration menées par des réseaux, actions collectives facilitant la circulation des artistes et des tournées, promotion des répertoires spécifiques, formation professionnelle artistique
- ⇒ Structures souvent à statut associatif, poursuivant des objectifs d'intérêt général
- ⇒ Avoir un caractère collectif
- ⇒ Avoir une portée d'ampleur nationale pour les projets se déroulant en France
- ⇒ Dépôt de dossier : 4 semaine avant la commission concernée
- ⇒ Première demande : une concertation préalable avec le service du CNV est nécessaire

Plusieurs catégories dont Aide à l'insertion

Date limite de reception en 2015 : 15 janvier, 24 mars, 14 mai et 15 octobre

<http://www.cnv.fr/aides-aux-actions-dinteret-general>

Vous êtes... Un structure organisant un festival

Fondation ORANGE

Accompagne des Festivals de musique Jazz ou Musique du Monde

Critères :

- ⇒ Développent résidences, ateliers et académie
- ⇒ Favorisent les collaborations entre artistes
- ⇒ Touchent de nouveaux publics
- ⇒ Valeurs d'ouverture à une large audience et de démocratisation de la culture

Appel à projet vient de se terminer (voir l'année prochaine)

<http://www.fondationorange.com/>

Fondation Kronembourg

Plusieurs domaines d'activités dont culture :

- ⇒ **Création, manifestations**
- ⇒ Valorisation patrimoine
- ⇒ **Accès à la pratique artistique**

Prix de la fondation du 1^{er} Mars au 30 Avril / Pas d'appel à projet pour l'instant

<http://www.fondation-kronembourg.com>

Fondation Spedidam :

Pour les artistes (et festivals) : Création et diffusion de spectacles vivant :

- ⇒ Spectacle dramatique/ chorégraphique / Cirque
- ⇒ Festivals
- ⇒ Spectacle musical
- ⇒ Déplacement à l'international

Favorise notamment :

- ⇒ Le développement de l'emploi artistique
- ⇒ Soutien au développement des carrières artistiques

- ⇒ Structuration et professionnalisation des secteurs d'activité de la musique et de la danse
- ⇒ Recherche d'éclectisme et d'un équilibre géographique
- ⇒ Action de fond et de longue durée
- ⇒ Diversité culturelle

<http://adel.spedidam.fr/Contenus/CriteresRecevabiliteInfo>

ADAMI

Aides Spectacles :

- ⇒ Être une structure de droit privée et munie du code APE en rapport avec les champs artistiques
- ⇒ Être détenteur d'une licence d'entrepreneur
- ⇒ Mise en place d'une billetterie (exception arts de la rue)
- ⇒ Aucun artistes amateur ou stagiaires sur les représentations payantes
- ⇒ Pas d'aide à l'investissement, festivals assimilés à une programmation saisonnière

Délais minimum : 3 mois avant le début

Durée : 2 jours minimum

Nombre de représentations minimum :

- ⇒ Festivals classique, baroque, contemporain, jazz, danse : 8 représentations payantes (isolées ou regroupées avec pass billetterie)
- ⇒ Autres festivals: 10 entités artistiques (groupes, compagnies...) sur des représentations payantes (hormis festivals arts de la rue où gratuité admise)

https://www.adami.fr/fileadmin/user_upload/pdf_docs/03_Financer/janv15_spectacle_et_festival_grille_des_criteres_adami.pdf

CNV

Aides aux actions d'intérêt général – Catégorie réseaux de salles et festival

Critères : voir page précédente

Vous êtes... un musicien, un groupe ou un artiste numérique

Vous cherchez.... Une bourse ou des aides à la formation

⇒ **Aides uniquement destinés aux jeunes entre 16 et 30 ans.**

Fondation Marcel Bleustein-Blanchet pour la vocation

Permettre à des jeunes très motivés d'atteindre le niveau de formation nécessaire pour exercer le métier de leur choix.

Et épauler ses lauréats.

Elle est devenue, pour certains, une providence et son action enrichit, chaque année, le potentiel intellectuel ou manuel du pays. C'est de ce potentiel que dépend l'avenir d'une nation.

- Tous les jeunes Français(es) actuellement en France ou à l'étranger,
- Les ressortissants d'un pays de l'Union Européenne qui vivent en France,
- agé(e)s de 18 à 30 ans, (dans l'année), ayant une vocation dont ils ont fait la preuve par des débuts de réalisation et ayant de graves difficultés pour continuer leur formation.

ENTRE 1^{ER} JANVIER ET 31 MAI

<http://www.fondationvocation.org/>

Fondation Salavin Fournier (abritée FDF)

Pour les jeunes de 18 à 30 ans : **Bourse** pour les aider à mener à bien une vocation créatrice

<http://www.fondationdefrance.org/fondation/fondation-salavin-fournier>

⇒ **Pour tous les musiciens (mais selon leur style musical) et créateurs numérique**

Fondation Jean Luc Lagardère

Bourses musiciens : Catégories musiques actuelles et Jazz

- ⇒ Auteur et/ou compositeur et/ou interprète
- ⇒ Parrainé par un label indépendant
- ⇒ Ayant déjà enregistré un CD

Bourse Créateur numérique

- ⇒ Mapping / MAO
- ⇒ Vocation internationale

CNV

Aides aux actions d'intérêt général :

- ⇒ Ouverte aux non adhérents au CNV
- ⇒ Liste « indicatives » : formation, information ou structuration menées par des réseaux, actions collectives facilitant la circulation des artistes et des tournées, promotion des répertoires spécifiques, formation professionnelle artistique
- ⇒ Structures souvent à statut associatif, poursuivant des objectifs d'intérêt général
- ⇒ Avoir un caractère collectif
- ⇒ Avoir une portée d'ampleur nationale pour les projets se déroulant en France
- ⇒ Dépôt de dossier : 4 semaine avant la commission concernée
- ⇒ Première demande : une concertation préalable avec le service du CNV est nécessaire

Plusieurs catégories dont Bourses formations

Date limite de reception en 2015 : 15 janvier, 24 mars, 14 mai et 15 octobre

<http://www.cnv.fr/aides-aux-actions-dinteret-general>

SPPF

Aide formation artiste

- ⇒ Le demandeur doit être le producteur de l'artiste concerné par la formation ou le licencié à titre exclusif.
- ⇒ Il doit être lui-même associé de la SPPF ou en licence exclusive avec un associé SPPF. Les titres devront être déclarés au repertoire social de la SPPF avant le règlement de la subvention.
- ⇒ Un producteur peut bénéficier de deux subventions « formation artiste » par année civile. Les labels qui auront généré au moins 70 000€ de droits l'année précédente pourront se voir accorder jusqu'à 4 formations artistes par an.
- ⇒ Pour pouvoir bénéficier de cette subvention, la formation a pour obligation de se dérouler au Studio des Variétés (www.studiodesvarietes.org) ou à l'ACP La Manufacture Chanson (www.manufacturechanson.org)
- ⇒ Le montant forfaitaire de la subvention est de 1650 € HT pour une formation au Studio des Variétés, et de 1500 € HT pour une formation à l'ACP La Manufacture Chanson ;
- ⇒ Le label demandeur doit avoir déjà produit et commercialisé au niveau national un premier album.
- ⇒ La formation artiste doit correspondre à la sortie d'un album (deux formations maximum par album). La formation peut avoir lieu avant ou après la commercialisation de l'album, dans un délai de 24 mois.

Le demandeur devra attester d'un contrat de distribution physique au niveau national pour son catalogue ou a défaut d'une attestation de distribution physique nominative au niveau national pour le projet concerné par la demande

http://www.sppf.com/php_ent_subventions.php?refresh

ADAMI

Aide à la formation :

Formation continue pour les artistes-interprètes-professionnels

- ⇒ Etre une structure de droit privé et munie d'un code APE en rapport avec le champ artistique
- ⇒ Rémunérer les formateurs occasionnels sous le régime général

Delais minimum : 2 mois avant le début

Montant maximum : 1/3 du budget global

Nombre d'artiste-interprete minimum : 1

Projet inéligible si :

- ⇒ Structure pas répertoriée comme organisme de formation
- ⇒ Pas d'aide à l'investissement

https://www.adami.fr/fileadmin/user_upload/pdf_docs/03_Financer/mai14_formation_grille_des_criteres_adami.pdf

Vous cherchez.... à financer plusieurs types de projets

Fondation ORANGE

Accompagnement artistes :

- ⇒ Professionnels
- ⇒ Classique Musique contemporain, jazz, musiques du monde
- ⇒ Projets pérennes
- ⇒ « qualité artistique »
- ⇒ Pas de projets ponctuels
- ⇒ Projet qui concerne toute la France

Appel à projet vient de se terminer (voir l'année prochaine)

<http://www.fondationorange.com/>

FCM – Fonds pour la création musicale

Accompagnement artiste : Jazz / Musique traditionnelle / Musique du monde / Musique pour enfant : Aide financière « musique »

- ⇒ Synergie disque / scène
- ⇒ Artistes ou groupe doivent avoir sorti un album (numérique ou physique) diffusé dans toute la France moins de 15 mois avant

Même dossier pour aide à la diffusion

Pas encore de dossier pour 2016, en 2015 les dates de dépôt des dossiers étaient de janvier à novembre

http://www.lefcm.org/content/show/le_aides_spectacle_vivant_showcase

Fondation BNP Paribas

Culture : Catégorie Musique, pour les musiciens jazz (aide pour développer leurs projets / soutien à l'enregistrement et à la diffusion...)

<http://www.bnpparibas.com/fondation-bnp-paribas/culture/musique>

Le Fair : Fond d'action et d'initiative rock

Critères de sélection :

- ⇒ Au moins la moitié du groupe (dont les auteurs-compositeurs) doit résider en France
- ⇒ Au moins 10 concerts en France effectués durant l'année passée, pas uniquement dans la région de l'artiste,
- ⇒ Une inscription SACEM (ou être en cours d'inscription) et un répertoire comportant au minimum 80% de compositions originales,
- ⇒ Au moins un élément d'encadrement extérieur à l'artiste ou au groupe (manager, label, éditeur, tourneur),
- ⇒ Au maximum un album ayant fait l'objet d'une distribution commerciale nationale et ne datant pas de plus de 2 ans.
- ⇒ Une actualité (EP, album ou tournée) entre septembre 2015 et septembre 2016

Cependant le fair se veut une structure souple et adaptée au contexte actuel et ne donne pas à ces critères un caractère systématiquement éliminatoire. C'est d'après la situation générale du groupe qu'est présélectionné le dossier. Le conseil d'administration du fair composé des membres du bureau et des représentants des partenaires financiers, valide au mois de juin la présentation des candidats.

En 2016, l'appel à candidature aura lieu du 1er février au 31 mars.

Vous cherchez.... une aide à la création.

⇒ Pour un projet de création de spectacle musical...

Fondation Spedidam :

Création et diffusion de spectacles vivant :

- ⇒ Spectacle dramatique/ chorégraphique / Cirque
- ⇒ Festivals
- ⇒ Spectacle musical
- ⇒ Déplacement à l'international

Favorise notamment :

- ⇒ Le développement de l'emploi artistique
- ⇒ Soutien au développement des carrières artistiques
- ⇒ Structuration et professionnalisation des secteurs d'activité de la musique et de la danse
- ⇒ Recherche d'éclectisme et d'un équilibre géographique
- ⇒ Action de fond et de longue durée
- ⇒ Diversité culturelle

<http://adel.spedidam.fr/Contenus/CriteresRecevabilesInfo>

ADAMI

Chanson, Rock, Hip-Hop, Electro, Pop, Musiques du monde, Traditionnelles.

- ⇒ Etre une structure de droit privée et munie du code APE en rapport avec les champs artistiques
- ⇒ Le spectacle doit bénéficier de contreparties financières (billetterie, contrat de vente)
- ⇒ 10 services de répétitions minimum pour les créations
- ⇒ Aides limités à 3 par structures sur une année civile
- ⇒ Pour une même compagnie, artiste, groupe ou ensemble, un délai de 12 mois est demandé entre un projet aidé et une nouvelle demande. Exception pour les reprises de création théâtre aidées et si les metteurs en scène ou chorégraphes sont différents

Minimum de représentations et cachets à venir

- ⇒ Création : 4 dates min. en 6 mois sauf musiques du monde et trad. 3 dates en 8 mois
- ⇒ Diffusion : 10 dates min. en 6 mois sauf musiques du monde et trad. 5 dates en 8 mois

Delais minimum pour soumettre la demande : 3 mois avant la 1ere date de représentation

Nombre d'artistes minimum : 2

Projet inéligible si :

- ⇒ Théâtre privé de paris
- ⇒ Reprise pour avignon off (seules les créations sont recevables)
- ⇒ Déjà aidé pour la création
- ⇒ Aide à la résidence, la prog annuelle, l'ensemble des activités

https://www.adami.fr/fileadmin/user_upload/pdf_docs/03_Financer/janv15_spectacle_et_festival_grille_des_criteres_adami.pdf

⇒ Aides à l'enregistrement et à leur promotion

SACEM

Aide à l'autoproduction : Accompagnement d'un projet autoproduit dans le secteur des Musiques Actuelles porté par un membre Sacem. Sont compris dans les Musiques Actuelles les genres suivants : chanson, rock, jazz, musiques du monde, traditionnelles, électroniques, soul funk, musiques urbaines, jeune public.

Critères à voir sur le site.

A L'ANNEE

<https://aide-aux-projets.sacem.fr/nos-programmes-aide/aide-a-lautoproduction/consultation>

ADAMI

Aides enregistrement et promotion :

Aides à l'enregistrement :

Chanson, Rock, Hip-Hop, Electro, Pop, Musiques du monde, Traditionnelles...

Voir critères sur le site

Projet inéligible si :

- ⇒ Demande portée ou co-produite majoritairement par une collectivité publique, une asso départementale, régionale ou municipales et toutes structures assimilés
- ⇒ Distribution numérique sur site internet perso ou via zimbalam sans distrib physique
- ⇒ Pas d'aide à la post prod
- ⇒ Si le porteur du projet n'est pas le producteur principal détenteur du master

Aide à la promotion des enregistrements :

Toutes esthétiques, voir critères sur le site.

Projet inéligible si :

- ⇒ Demande portée ou co-produite majoritairement par une collectivité publique, une asso départementale, régionale ou municipales et toutes structures assimilés
- ⇒ Distribution numérique sur site internet perso ou via zimbalam sans distributeur physique
- ⇒ Si le porteur du projet n'est pas le producteur principal détenteur du master

https://www.adami.fr/fileadmin/user_upload/pdf_docs/03_Financer/mai14_enregistrement_grill_des_criteres_adami.pdf

SPPF : Société civile des Producteurs de Phonogrammes en France

Aide pour la promotion et le marketing d'un album :

Principaux critères :

- ⇒ Les projets aidés doivent faire l'objet d'une déclaration au répertoire de la SPPF.
- ⇒ L'aide à l'enregistrement concerne les réalisations d'albums d'au minimum 3 titres inédits. Les live, les remixes et les compilations (best of) sont exclus du dispositif.
- ⇒ Le dossier peut être présenté à la commission avant ou après (1 an max) la commercialisation de l'album promu.
- ⇒ Le montant de la subvention demandée à la SPPF ne peut pas dépasser 40 % du budget total des investissements PM, avec un plafond de 35 000 €uros.
- ⇒ Autres critères sur le site

<http://www.sppf.com/>

⇒ Aides pour la création d'un Vidéo-Clip

SACEM

Accompagnement digital : Cette aide s'adresse aux artistes qui souhaitent réaliser un vidéoclip et/ou créer un ensemble de contenus vidéo et numériques. Ces réalisations doivent s'inscrire dans une démarche de développement de carrière, notamment dans la cadre d'une sortie d'album. Sur proposition d'un projet développé « d'accompagnement digital » autour de la promotion de l'artiste, cette aide est attribuée pour la production de contenus audiovisuels professionnels personnalisés (pastilles, teasers, clips...) réalisés lors de moments clés (résidences, concert, interview...) et/ou d'un vidéoclip. Les contenus réalisés doivent être à destination notamment des nouveaux médias et réseaux sociaux et s'inscrivent dans une démarche cohérente de diffusion de l'album et valorisation de l'artiste auprès de son public.

Principaux critères :

- ⇒ Avoir un album en production.
- ⇒ Le projet doit concerner un artiste qui a au maximum 2 albums commercialisés.
- ⇒ Le titre clippé devra être au plus le troisième titre clippé d'un même album.
- ⇒ Une attention particulière sera portée aux dossiers dont les producteurs audiovisuels du clip restent codétenteurs des droits audiovisuels.
- ⇒ Le demandeur doit fournir un plan média, accompagnant la diffusion du clip.
- ⇒ Autres critères sur le site

Dossier 2016 :

du 15 novembre 2015 au 5 janvier 2016

du 15 février 2016 au 5 avril 2016

du 15 mai 2016 au 5 juillet 2016

du 15 juillet 2016 au 5 septembre 2016

<https://aide-aux-projets.sacem.fr/nos-programmes-aide/accompagnement-digital/consultation>

SPPF

Aide pour une création de vidéomusique :

- ⇒ Le dossier doit être présenté à la commission avant ou dans les quinze jours qui suivent la première diffusion de la vidéomusique.
- ⇒ Un même demandeur pourra recevoir jusqu'à 30 subventions par an.
- ⇒ Le demandeur doit être le producteur de l'album et être associé à la SPPF ou en licence exclusive avec un associé SPPF. La vidéomusique devra être déclarée au repertoire social de la SPPF avant le règlement de la subvention.
- ⇒ Le montant de la subvention demandée à la SPPF ne peut pas dépasser 40 % du budget total de l'opération avec un plafond de 25 000 €.
- ⇒ Le demandeur doit par obligation avoir la gestion des droits audiovisuels.
- ⇒ Le label demandeur doit avoir déjà produit et commercialisé au niveau national un premier album.
- ⇒ Le demandeur devra attester d'un contrat de distribution physique au niveau national pour son catalogue ou à défaut d'un contrat de distribution physique nominatif au niveau national pour le projet concerné par la demande.
- ⇒ Possibilité de débloquer 50% des aides obtenues en commission dès la signature des conventions ; 50% d'avance pour tous, recoupables sur les droits générés en cas de non réalisation des projets sachant que le délai de réalisation des projets sera ramené à 18 mois (et non plus 24 mois).

<http://www.sppf.com/>

Vous cherchez... Une aide à la diffusion.

⇒ Pour une première partie

ADAMI

Première partie :

- ⇒ Etre une structure de droit privée et munie du code APE en rapport avec les champs artistiques
- ⇒ Toutes esthétiques
- ⇒ Etre en démarrage de carrière
- ⇒ Se produire devant un artiste de notoriété (avec jauge correspondante)
- ⇒ Durée du concert : entre 20 et 30 minutes
- ⇒ Respecter la charte de communication spécifique
- ⇒ Structure demandant l'aide doit être producteur de la première partie
- ⇒ Aide exclusive, porteurs de projets ne doivent pas solliciter d'autres guichets (FCM CNV ...)
- ⇒ Pas de première partie de festival

Delais minimum à respecter pour soumettre la demande :

- ⇒ Avant le déroulement de la commission (contacter ADAMI)

Nombre minimum de représentation et de cachets à venir : 3

Nombre d'artistes minimum : 1

https://www.adami.fr/fileadmin/user_upload/pdf_docs/03_Financer/janv15_spectacle_et_festival_grille_des_criteres_adami.pdf

CNV

Aides aux premières parties :

- ⇒ Réservé aux entreprises affiliées au CNV depuis au moins 12 mois à la date du conseil d'administration qui validera la décision de la commission.
- ⇒ Demande faite par l'employeur de l'artiste présenté en première partie
- ⇒ La production représente un potentiel minimum théorique de 3000 personnes
- ⇒ Titulaire de la ou des licences
- ⇒ 1/3 des dates peuvent avoir lieu avant la date de la commission

Dates : presque une commission par mois en 2015 (sauf juillet aout)

<http://www.cnv.fr/aide-aux-premieres-parties>

⇒ **Pour une tournée internationale**

Fondation Spedidam :

Pour les artistes (et festivals) : Création et diffusion de spectacles vivant :

- ⇒ Spectacle dramatique/ chorégraphique / Cirque
- ⇒ Festivals
- ⇒ Spectacle musical
- ⇒ **Déplacement à l'international**

Favorise notamment :

- ⇒ Le développement de l'emploi artistique
- ⇒ Soutien au développement des carrières artistiques
- ⇒ Structuration et professionnalisation des secteurs d'activité de la musique et de la danse
- ⇒ Recherche d'éclectisme et d'un équilibre géographique
- ⇒ Action de fond et de longue durée
- ⇒ Diversité culturelle

<http://adel.spedidam.fr/Contenus/CriteresRecevabiteInfo>

Aide musiciens Tournée internationale

Plusieurs programmes :

- ⇒ **Tournée en Export :**
<http://www.cnv.fr/tournees-lexport>
- ⇒ **Aide à la diffusion à l'étranger :**
<http://www.cnv.fr/aide-diffusion-letranger>
- ⇒ **Soutien au déplacement :**
<http://www.cnv.fr/soutien-au-deplacement>
- ⇒ **Aides aux actions générales catégorie « Export/Action à l'étranger »**
<http://www.cnv.fr/aides-aux-actions-dinteret-general>

SPPF

Aide Tour Support

Critères

- ⇒ Le dossier doit être présenté à la commission avant le début de la tournée
- ⇒ Un même demandeur pourra recevoir jusqu'à 15 subventions par an.
- ⇒ Le demandeur doit être le producteur de l'album ou licencié à titre exclusif ; il doit être lui-même associé à la SPPF ou en licence exclusive avec un associé SPPF. Les titres devront être déclarés au répertoire social de la SPPF avant le règlement de la subvention.
- ⇒ Le montant de la subvention demandée à la SPPF ne peut pas dépasser 50 % de l'apport du producteur (cadre subventionnable) avec un plafond de 20 000 €.
- ⇒ Possibilité de présenter deux demandes différentes pour un même album : une demande d'aide aux 1ères parties ainsi qu'une demande d'aide pour la tournée principale de l'artiste (les show cases et les répétitions ne sont pas pris en considération).
- ⇒ La tournée doit comprendre un minimum de 8 dates en France hors festivals, dans des régions et des lieux différents
- ⇒ L'album auquel est rattachée la tournée doit générer des droits voisins en France
- ⇒ Le label demandeur doit avoir déjà produit et commercialisé au niveau national un premier album.
- ⇒ Le demandeur devra attester d'un contrat de distribution physique au niveau national pour son catalogue ou à défaut d'un contrat de distribution physique nominatif au niveau national pour le projet concerné par la demande.

<http://www.sppf.com/>

Vous cherchez... Une aide concernant les droits d'auteurs

SACEM

Fond d'encouragement à la musique vivante :

Versé à la répartition de juillet, ce fonds valorise les revenus de droits d'auteur des jeunes auteurs et compositeurs, dont la carrière est en développement. Ce fonds est versé également aux éditeurs de leurs œuvres.

Critères :

- ⇒ Les auteurs, compositeurs ainsi que les éditeurs de leurs œuvres, membres de la Sacem, et dont les **droits d'auteur perçus l'année précédant le versement du fonds sont inférieurs à 3 000 €**.
- ⇒ Pour bénéficier de ce fonds, les œuvres doivent être déclarées à la Sacem, être originales et relever du répertoire des **musiques actuelles** : chanson, jazz, rock, musiques électroniques, musique du monde...
- ⇒ Ce fond complète les répartitions des œuvres figurant sur les programmes fournis par les responsables des petits lieux de spectacles, du type "Scènes de Musiques Actuelles", dans le cadre des soutiens culturels que la Sacem apporte à cette catégorie de diffuseurs.

<https://aide-aux-projets.sacem.fr/nos-programmes-aide/fonds-dencouragement-a-la-musique-vivante/consultation>

SPPF

La mission principale de la SPPF consiste à répartir les droits de la Rémunération Equitable et de la rémunération pour Copie Privée (sonore et audiovisuelle) ainsi que les droits dont la gestion lui a été confiée par ses Associés au titre du droit d'autoriser (vidéomusiques, attentes téléphoniques musicales, streaming). Ses adhérents sont exclusivement des Producteurs Indépendants, français et étrangers.

